

Savez-vous tout ce que votre pharmacien peut faire pour vous ?

**Vous avez 11 ans ou plus ?
Votre pharmacien peut vous vacciner
contre plus de 10 maladies**

Lesquelles ?



Grippe saisonnière et COVID-19* ainsi que sur prescription : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, papillomavirus humains (HPV), infections invasives à pneumocoque, hépatite A et hépatite B, méningocoques (sérogroupes A, B, C, Y et W), rage.

**pour les personnes éligibles, ces deux vaccins ne nécessitent pas d'ordonnance.*

À quoi ça sert ?



Faciliter la mise à jour de vos vaccinations



Étendre la couverture vaccinale

Votre pharmacien, bien plus qu'un exécutant d'ordonnance...



- Le spécialiste de la santé de proximité
- Un professionnel de santé accessible sans rendez-vous
- Un partenaire de la prévention pour vous et vos proches

Votre pharmacien peut faire + que vous ne le pensez, demandez-lui conseil !